

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2023 - 194

LE MAIRE

**Acte modificatif n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la  
réhabilitation d'une ancienne ferme classée « bâtiment  
remarquable » et des espaces extérieurs**

CHRISTIAN DEMUYNCK

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

**Vu** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son article 42-2,

**Vu** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics et notamment son article 139 2°),

**Considérant** la nécessité d'intégrer les évolutions règlementaires thermiques récentes afin de percevoir des subventions complémentaires ainsi que respecter les obligations découlant du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

**Considérant** la nécessité de reprendre les études afin de modifier le projet architectural pour respecter ces évolutions et obligations,

**Considérant** que la Ville est liée par le marché n°2018-22 dit maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une ancienne ferme classée « bâtiment remarquable » et des espaces extérieurs, depuis le 09 avril 2018 avec le cabinet d'architecture VIA Architectes, sis au 124 rue La Fayette à 75010 (Paris),

**Considérant** l'acte modificatif n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une ancienne ferme classée « bâtiment remarquable » et des espaces extérieurs,

**Considérant** le projet d'acte modificatif n°2 au marché susmentionné,

**Vu** le budget communal,

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire  
Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20230620-DM-CAM-2023194-AR  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

**DECIDE**

**Article 1 :**

De procéder à la signature de l'acte modificatif n°2 portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une ancienne ferme classée « bâtiment remarquable » et des espaces extérieurs avec le cabinet d'architecture VIA Architectes, sis au 124 rue La Fayette à 75010 (Paris), représentée par monsieur Benoît FORT.

**Article 2 :**

Précise que cet acte modificatif n°2 entraîne une hausse de 27 276,36 € hors taxes soit 32 731,63 € toutes taxes comprises soit 14,63 % arrondi par rapport au montant du marché suite à l'acte modificatif n°1.

**Article 3 :**

Précise que le nouveau montant du marché, incluant les deux actes modificatifs, s'élève à 213 685,46 € hors taxes soit 256 422 € toutes taxes comprises.

**Article 4 :**

Précise que toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'acte modificatif n°2, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**Article 5 :**

Précise que l'acte modificatif n°2 entrera en vigueur à la date de notification par la Ville au titulaire.

**Article 6 :**

Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

**Article 7 :**

Il sera rendu compte de la signature de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 8 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

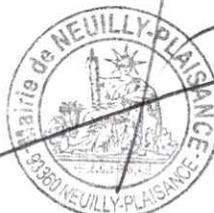
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 9 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le

20 JUIN 2023



**Christian DEMUYNCK**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300489-20230620-DM-CAM-2023194-AR  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 01 / 2024

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)